



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM FUNDS compartiment : TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

Action I, Action AD, Action MH, Action R, Action GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Administrateurs

- **M. Guillaume LASSERRE**
Directeur de la Gestion
LBP AM
- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par Mme Mathilde SAUVE DUTRAY
Directeur du Développement et Marketing
LBP AM

Directeur Général

- **M. Vincent CORNET**
Directeur des développements stratégiques
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet KPMG**
Représenté par Mr Amaury COUPLEZ

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission/ échéance au
Vincent CORNET			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Directeur des développements stratégiques	
SA Tocqueville Finance	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Funds	Président du Conseil d'administration, administrateur et Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur général délégué	Néant	
Guillaume LASSERRE			
SA à Directoire LBP AM		Direur de la gestion	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	Directeur général	Néant	
Mathilde SAUVE DUTRAY			
SA à Directoire LBP AM		Directeur du Développement et Marketing	
SICAV LBPAM FUNDS	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA Tocqueville Finance	Administrateur, Membre du comité d'audit	Néant	
SAS Easybourse	Administrateur	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi un mode de direction avec cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

Degré d'exposition minimum du Compartiment aux marchés des actions des pays de la zone euro : 60 %.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, la gestion financière du Compartiment afin de faire bénéficier les actionnaires de son expertise en matière de gestion de style « Croissance ».

La répartition de la gestion est organisée comme suit :

- l'analyse extra-financière est effectuée par La Financière de l'Echiquier ; elle permet de définir un univers d'investissement ;
- puis, au sein de cet univers d'investissement, La Financière de l'Echiquier procède à la sélection des valeurs par une analyse fondamentale basée sur la connaissance des sociétés et sur des outils propriétaires d'analyse et de suivi.

La sélection des instruments sous-jacents est prise en charge par La Financière de l'Echiquier.

LBP AM conserve cependant la gestion de la trésorerie et prend en charge les opérations d'achats et vente sur devise. Ainsi, LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif :

- les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions ;
- les souscriptions / rachats de parts ou actions d'OPCVM ;
- les instruments dérivés, définis ci-après à la rubrique « Instruments dérivés », ayant pour objet la couverture et/ou l'exposition à des actions/indices actions.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au marché actions de la zone euro, en investissant dans les actions de sociétés qui offrent un profil de croissance supérieur à la moyenne de manière régulière et pérenne ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le Compartiment s'inscrit dans une approche de type « Croissance ».

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du Compartiment peut être comparée *a posteriori* à la performance de l'indice MSCI EMU NR (code Bloomberg : MSDEEMUN Index), dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture.

L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) est calculé et publié par son administrateur, MSCI Limited. Le MSCI EMU (*European Economic and Monetary Union*) est un indice pondéré par le flottant représentatif des principales valeurs de la zone euro (www.msci.com). Cet indice est valorisé avec les cours de clôture. La performance de l'indice inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. L'indicateur de référence est utilisé par le Compartiment au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de cet indice est MSCI Inc. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : msci_EU_Benchmark_Regulation@msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le Compartiment n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 25 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe 600¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- la gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants ou encore l'éthique des affaires);
- la gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- la transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme); et le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Après application de ces trois filtres (comité d'exclusion, exclusions du label ISR Français et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 25 % des valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du Compartiment (ci-après, l'« **Univers Réduit** ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion procèdent chacun à leur propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, le Délégué de Gestion Financière peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. La Société de Gestion et le

¹ L'indice Stoxx Europe 600 est un indice représentatif des sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice STOXX Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice Stoxx Europe 600 est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice Stoxx Europe 600 est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.stoxx.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Délégataire de Gestion Financière restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières; ils peuvent intervenir sur tous les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. La stratégie consiste à mettre en œuvre une gestion active qui porte principalement sur les valeurs de la zone euro et s'inscrit dans une approche de type « Croissance ». Cette approche s'appuie sur un process fondé à la fois sur des critères de sélection qualitatifs mais également sur des critères d'analyse quantitatifs.

Les principaux critères sont :

- Pour l'analyse qualitative :
 - Avantage compétitif fort (produits, technologie, organisation ou services en avance sur la concurrence, capacité à le maintenir),
 - Qualité du management,
 - Capacité à répondre à des tendances de long terme liées à la démographie, au développement économique.
- Pour l'analyse quantitative :
 - Croissance de l'activité à travers les bénéfices, les ventes,
 - Pérennité et régularité de cette croissance,
 - Capacité à financer cette croissance.

Pour la poche déléguée au Délégué de Gestion Financière, les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez le Délégué de Gestion Financière. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: les émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment.

En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du Compartiment Tocqueville Croissance Euro ISR. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le Compartiment investit en permanence au moins 60 % de son actif net en une sélection d'actions de la zone euro, de grande capitalisation (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros au moment de l'achat) ou de moyenne capitalisation (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 5 milliards d'euros au moment de l'achat), de tous secteurs suivant la procédure de gestion décrite ci-dessus. Le Compartiment peut être investi à titre accessoire dans tous autres pays de l'OCDE (hors pays émergents).

En sa qualité de Compartiment éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions éligibles au PEA. Les émetteurs de titres éligibles au PEA ont établi leur siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non-membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Compartiment peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "*Investment Grade*"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion du Compartiment.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA français et OPCVM. Le Compartiment se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers²).

Ces OPC peuvent être gérés par la Société de Gestion, ou une société liée (en ce compris La Financière de l'Echiquier) et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON. Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le Compartiment n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé. Les OPC monétaires ne peuvent être utilisés qu'à titre accessoire dans le cadre de la gestion de trésorerie du Compartiment.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du Compartiment et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière du Compartiment privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la propre philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments dérivés

Le Compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (OCDE uniquement).

■ Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

Risque action.

² Fonds Commun de Placement et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger, répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Europe, Eurofirst 80, etc.) et négociables en continu sur un marché réglementé.

■ Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Le gérant peut prendre des positions pour exposer / couvrir le portefeuille au risque action.

■ Nature des instruments utilisés :

Le Compartiment pourra intervenir sur les futures et options cotées *plain vanilla* (actions cotées ou indices actions cotées). Il s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

■ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- dans la poursuite de l'objectif de gestion ;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du Compartiment.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120 % de l'actif net.

3. Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le Compartiment n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le Compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du Compartiment (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions-rachats, etc.) dans la limite de 10 % de l'actif net.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunités sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Compartiment.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations :

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Le Compartiment peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie dans des parts ou actions d'OPC "monétaire court terme", dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement, ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Compartiment ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le Compartiment relève de la classification "Actions des pays de la zone euro". De ce fait, il comporte des risques liés à ses investissements sur les marchés d'actions de la zone euro.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque action** : en raison de son objectif de gestion, le Compartiment est exposé en permanence au marché des actions. Ainsi, si, les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés d'actions de la zone euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de perte en capital** : le Compartiment n'offre pas de garantie en capital : il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint** : l'investisseur est averti du risque que la performance du Compartiment ne soit pas conforme à ses objectifs.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé ; et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

- **Risque de change ou à des marchés autres que ceux de la zone euro** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : les stratégies mises en œuvre via les instruments dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres** : le Compartiment est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison), et des risques opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de crédit** : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres de créances dans lesquels est investi le Compartiment baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

■ Le 01/04/2024 : Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Tocqueville Finance S.A. au sein de la société La Financière de l'Echiquier, changement du délégataire de gestion financière du Compartiment.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2024 a bien démarré sur les marchés actions. Ils ont poursuivi la hausse enclenchée fin 2023. La fin de la hausse des taux semble actée. Le débat réside désormais sur la date de début de baisse des taux par les banques centrales. Ils sont également portés par des publications et des perspectives bénéficiaires rassurantes en général, même si les sociétés tablent sur un début d'année mitigé au profit d'une accélération au deuxième semestre. Le marché a repoussé à juin ses anticipations de baisse des taux, l'inflation reculant plus modérément qu'attendu.

Après cinq mois de hausse consécutifs, le mois d'avril a marqué une rupture. Aux États-Unis les données publiées tout au long du mois d'avril n'ont pas joué pas en faveur d'une baisse à court terme des taux directeurs de la Fed, avec une inflation et des créations d'emplois supérieures aux attentes. Les anticipations des investisseurs sur la date et l'ampleur des baisses de taux aux États-Unis ont donc été revues significativement en baisse.

Les marchés ont repris des couleurs en mai, portés par la conviction d'une baisse des taux imminente de la BCE, et des résultats trimestriels globalement solides. Sur le plan économique la Commission européenne a maintenu ses prévisions de croissance pour 2024, en parlant d'une expansion progressive de l'activité économique.

Le mois de juin a été marqué par l'annonce du Président français de la dissolution de l'Assemblée nationale à la suite des élections européennes. La semaine suivant cette annonce le CAC 40® a affiché une baisse de 6 %, et le spread entre le rendement à 10 ans de l'OAT et du Bund a atteint des plus hauts depuis 2012. Aux États-Unis en revanche les investisseurs ont été rassurés par des chiffres d'inflation en baisse, ce qui propulsé les marchés américains vers de nouveaux records. Du côté des banques centrales, la BCE a baissé ses taux directeurs début juin comme attendu. Aux États-Unis, le dot-plot du FOMC affiche désormais un nombre médian d'une baisse de taux en 2024, contre trois au précédent dot-plot en mars.

Dans ce contexte, le style « croissance », qui a fait l'objet de prises de profits sur la première partie du deuxième trimestre (rebasage des attentes des investisseurs sur la trajectoire de baisse des taux de la Fed et premiers doutes sur les perspectives du secteur du luxe), s'est repris en juin, pour terminer quasiment en ligne avec l'indice de la zone euro. S'il a largement bénéficié de la performance de la technologie, il a en revanche été pénalisé par le luxe (révision baisse des attentes pour le deuxième trimestre après des déclarations toujours prudentes sur la Chine par les acteurs du secteur ; LVMH perd ainsi 14 % au deuxième trimestre), la défense, et la medtech.

Le fonds affiche une nette surperformance au deuxième trimestre. Il a bénéficié de son exposition à la technologie (26 % du fonds en moyenne sur les trois mois) et au segment de l'électrification (7 % du fonds). La sélection de valeurs dans le secteur des laboratoires pharmaceutiques a également été positive, avec Novo Nordisk (+ 14 %) et AstraZeneca (+ 17 %). On notera également la contribution de Neoen (+ 44 %). Brookfield est entré en négociations exclusives avec Impala et d'autres actionnaires pour acquérir une participation majoritaire dans Neoen et lancer une offre publique d'achat obligatoire portant sur 100 % de la société. Munich Re (+ 6 %) et Wolters (+ 8 %) se distinguent également en positif. Tous ces éléments ont permis de faire mieux que compenser la contribution négative liée à l'exposition au luxe (16 % du fonds, le secteur est en baisse de 9 %).

Les marchés de la zone euro ont débuté le troisième trimestre par une hausse jusqu'à mi-juillet. Des résultats trimestriels mitigés et surtout la montée des craintes de récession aux États-Unis et un sell-off en Asie début août ont alimenté un mouvement de baisse des marchés, avec une rotation des cycliques vers les défensives et un repli de la technologie. Le MCI EMU affiche ainsi une baisse de 9 % entre le 12 juillet et le 5 août, point bas du marché, avec notamment un repli de 25 % des semi-conducteurs, et de 11 % du luxe. Finalement, la possibilité d'une première baisse des taux aux États-Unis à l'occasion de la réunion de la Fed mi-septembre et des chiffres d'inflation américains rassurants ont permis aux marchés de reprendre une dynamique haussière. La première quinzaine du mois de septembre a de nouveau été mitigée, avec des doutes sur la consommation chinoise et une croissance plus faible que prévu dans la zone euro. Mais l'annonce en fin de mois de mesures de soutien à l'économie chinoise a permis aux marchés de renouer avec la hausse. Les secteurs exposés à la Chine ont fortement rebondi, à l'exemple du luxe (+ 15 % en quatre jours).

Le MSCI EMU affiche une hausse de 3 % au troisième trimestre, tiré par les banques (+ 6 %), l'assurance (+ 10 %), la pharmacie (+ 14 %), et les logiciels (+ 8 %). À l'opposé les semi-conducteurs (- 20 %), l'automobile (- 8 %), le luxe (- 2 %) et le pétrole (- 5 %) font partie des secteurs qui pèsent sur l'indice. Dans ce contexte le style « croissance » sous-performe significativement les marchés, avec une performance tout juste stable. Le fonds affiche une performance ligne avec son style au troisième trimestre. Il a bénéficié de son exposition prudente sur les semi-conducteurs et sur

le luxe, relativement au poids de ces deux secteurs dans le style « croissance », et des positions détenues dans les télécoms (Cellnex + 20 %, Deutsche Telekom + 12 %), l'assurance (Munich Re + 6 %), et sur le segment de l'électrification (Prysmian + 13 %, Schneider + 5 %). Biomérieux (+ 21 %), DSM-Firmenich (+ 17 %) et Inditex (+ 15 %) font également partie des contributeurs positifs. En revanche le secteur de la santé, qui avait sensiblement surperformé les marchés européens depuis fin mai, a enregistré des prises de profits, les investisseurs souhaitant se reporter sur des valeurs plus cycliques, ou encore le luxe, en fin de trimestre.

Puis les marchés de la zone euro ont baissé d'environ 5 % en octobre et novembre, avant de rebondir sur la première quinzaine de décembre. Des résultats trimestriels mitigés, les tensions géopolitiques et des données économiques toujours en berne en Europe ont alimenté le mouvement de baisse des marchés. L'élection de Donald Trump a également pesé sur les actions européennes, en raison des potentielles taxes douanières que les États-Unis pourraient mettre en place en 2025. Début décembre les marchés ont remis leurs lunettes roses et se sont concentrés sur la perspective de décisions des autorités chinoises pour soutenir la demande, et un environnement toujours très solide aux États-Unis. Le mouvement de rebond du marché a été interrompu par l'adoption par la Fed d'une position plus prudente sur la trajectoire de la politique monétaire. Tout en baissant les taux de 25 bp le 20 décembre, la Fed a indiqué se mettre en pause, et envisager à ce stade seulement deux baisses de taux en 2025 (contre quatre précédemment). Par ailleurs les autorités chinoises ont déçu par l'absence d'actions concrètes.

Le fonds affiche une performance ligne avec son style au quatrième trimestre. De nouveau, il a bénéficié de son exposition prudente sur les semi-conducteurs et sur le luxe, relativement au poids de ces deux secteurs dans le style « croissance », et des positions détenues dans les banques (Danske Bank + 3 %, Intesa Sanpaolo + 4 %), sur Deutsche Telekom (+ 9 %), Puma (+ 18 %), Hermès (+ 5 %, alors que LVMH baisse de 7 % sur le trimestre), Deutsche Boerse (+ 6 %), Wolters (+ 6 %), ou encore EssilorLuxottica (+ 11 %, le titre profitant de son exposition dollar et du lancement de nouveaux produits). On notera la position prudente du fonds sur ASML (- 9 %) et L'Oréal (- 15 %) relativement à l'indice « croissance ».

En synthèse, sur l'ensemble de l'année, le MSCI EMU affiche une hausse de 9 % sur l'année 2024. Il a été tiré par la performance des banques (+ 28 %), des logiciels & services informatiques (+ 39 %), de l'assurance (+ 26 %), de l'aérospatial-défense (+ 30 %), du segment électrification (+ 30 %), et des télécommunications (+ 18 %). Le style « croissance », après une forte surperformance en début d'année (+ 5 % par rapport à l'indice MSCI EMU le 7 mars), a sous-performé pour revenir à une performance en ligne avec celle de l'indice MSCI EMU fin mai. Le style a ensuite de nouveau surperformé jusqu'au 17 juin (+ 3 % par rapport au MSCI EMU) avant d'entamer une phase de sous-performance (technologie, luxe) jusqu'à début septembre. Finalement, le style « croissance » termine l'année 2024 avec une légère surperformance (40 bp) grâce à une surperformance de plus de 2 % à partir de mi-novembre.

Gestion

En début d'année nous avons renforcé les semi-conducteurs, SAP, ainsi que Schneider et Siemens. Téléperformance (position résiduelle <0,5 %) et Neste ont été vendus. Nous avons réduit Edenred, Dassault Systèmes (déception sur les perspectives 2024), ainsi que Pernod Ricard et Stellantis.

Nous avons allégé Puma, qui a rebondi sur ses plus bas après l'annonce de résultats trimestriels rassurants, notamment sur la marge. Nous avons pris des profits sur Munich Re après le beau parcours du titre. Nous avons poursuivi le renforcement de SAP, L'Oréal et EssilorLuxottica, dans la continuité des mouvements passés précédemment (recherche de dossiers de qualité, avec une bonne visibilité, et un risque limité de révision en baisse des estimations). Nous avons également augmenté DHL. Nous sommes convaincus par la qualité de l'exécution, et la valorisation est attractive. Le re-rating du titre dépendra de l'évolution de l'environnement macro sur la deuxième partie de l'année. Cela permet d'ajouter un peu de « cycle » dans le portefeuille en face de dossiers plus défensifs. Nous avons également renforcé Amadeus, dont la surperformance ne nous semble pas justifiée.

À l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale française nous avons effectué plusieurs arbitrages. Nous avons vendu Pernod Ricard (visibilité sur une amélioration du marché limitée), Axa, et allégé Vinci (à risque en termes de sentiment en cas de victoire des « extrêmes » aux élections législatives). Nous avons également vendu Stellantis. Notre conviction sur ce dossier était émoussée, et le Capital Market Day n'est pas parvenu à nous rassurer, dans un contexte de risque de taxes en Chine. Ces quatre mouvements nous permettent également de réduire notre exposition à la France (à la fin du trimestre nous sommes en ligne avec l'indice de style sur ce pays). En face de ces ventes nous avons renforcé Wolters Kluwer, Carlsberg, SAP de nouveau, Inditex (qualité / visibilité), et Deutsche Boerse. Le groupe allemand pourrait bénéficier de la volatilité sur les marchés et présente des opportunités de croissance structurelle, avec l'acquisition de Simcorp par exemple.

On notera l'abandon du label belge « Towards Sustainability » à partir du 1^{er} juillet. Nous avons entré Airbus (qui venait de baisser fortement fin juin à la suite de son profit warning) et Safran dans le fonds.

Nous avons vendu Nestlé, dont la performance commerciale est décevante depuis plusieurs trimestres. Le groupe fait face de nouveau à un contexte inflationniste sur le café et le chocolat, et nous sommes réservés sur sa capacité à passer de nouvelles hausses de prix dans un environnement très promotionnel.

Nous avons entré Intesa Sanpaolo. Dans le contexte de marché actuel, la bonne visibilité et la qualité d'Intesa nous semblent attractives. La banque italienne offre un bon équilibre entre des revenus d'intérêts résilients (portefeuilles de réplication) et des commissions en hausse, ce qui lui permet de proposer un retour de cash aux actionnaires substantiel.

Nous avons arbitré STMicroelectronics sur Infineon, qui a un meilleur positionnement produits (STM est surexposé aux microcontrôleurs standards), qui gagne des parts de marché dans les microcontrôleurs auto, et qui a également un mix clients plus diversifié que STM (STM est surexposé à Tesla par exemple).

Nous avons réduit notre exposition à la Chine en allégeant Prosus. Nous avons pris des profits sur Neoen qui est sous offre. De nouveau, nous avons renforcé SAP et Schneider, dossiers de qualité avec une bonne visibilité. Nous avons également légèrement renforcé ASML, en recul de presque 20 % sur les plus hauts de mi-juillet, à la suite d'une information selon laquelle les États-Unis épargneraient certains « alliés » dans leur politique de taxation des semi-conducteurs.

Nous avons renforcé Puma dont la baisse après les résultats trimestriels nous semble exagérée. Nos travaux de valorisation conduisent à un potentiel de revalorisation significatif. Nous sommes conscients que l'argument « valorisation » a une faible portée dans cet univers, où les performances commerciales sont clés, mais nous sommes rassurés par une amélioration des données Google Search sur Puma (Nitro, Palermo, Speedcat).

Nous avons dû vendre Carlsberg, qui n'est plus éligible sur le plan ESG.

Nous avons entré Unibail. Nous avons déjà quelques titres « sensibles taux » dans le portefeuille, comme par exemple Cellnex ou Eurazeo. Nous avons décidé de renforcer ce segment, à un moment où les baisses de taux sont de plus en plus tangibles. Unibail présente une activité résiliente sur les centres commerciaux, une performance opérationnelle solide lors des publications de résultats récentes, et un programme de cession d'actifs aux États-Unis qui devraient permettre une revalorisation du titre.

Nous avons allégé Novo Nordisk Novo en amont des détails des données de Phase 1 des deux actifs de Roche dans l'obésité à EASD le 12 septembre. Sur ses niveaux de valo Novo Nordisk est vulnérable à tout bruit de concurrents et tout bruit sur le pricing des molécules.

Nous avons vendu Moncler afin de réduire notre exposition au secteur du luxe, sur lequel le marché doit réviser en baisse ses attentes 2024 et 2025.

Enfin, nous avons partiellement arbitré Airbus (persistance de problèmes de supply chain qui mettent à risque les objectifs de livraison) sur Safran, qui bénéficie d'un after market solide.

Nous avons allégé L'Oréal après la publication des résultats trimestriels de LVMH. LVMH a en effet passé un message prudent sur plusieurs géographies, et nous pensons que les attentes du marché sont trop hautes sur L'Oréal.

Nous avons sorti Novo Nordisk à l'issue d'une analyse « risk-reward » sur les prochains catalyseurs : a) nous n'attendions pas de « beat & raise » sur les résultats trimestriels le 7 novembre ; b) nous notions un flou persistant sur la situation de Novo sur les capacités de production, alors que Eli Lilly est sorti de la liste de shortage de la FDA (risque que Lilly prenne des parts de marché) ; c) surtout, publication avant la fin de l'année des données cliniques de phase 3 de CagriSema dans l'obésité, pour lequel le groupe cible une perte de poids de 25 % minimum ; il s'agit d'un événement très binaire avec une asymétrie à la baisse sur les niveaux de valorisation actuels de Novo selon notre analyse.

Nous avons renforcé ASML après la baisse du titre de 38 % depuis les plus hauts de juillet. Le Capital Market Day du 14 novembre devrait rassurer sur les perspectives à moyen terme de la demande pour la lithographie.

Nous avons profité de la baisse de IMCD à l'annonce de son augmentation de capital pour renforcer légèrement notre position. La société a publié des résultats trimestriels qui ont rassuré sur les tendances de marché.

Contributeurs à la performance

Les principaux contributeurs à la performance du fonds en 2024 sont SAP, Schneider Electric, Munich Re, Hermès, EssilorLuxottica, Deutsche Telekom, Inditex, ASML, Prysmian, Prosus, Deutsche Boerse, Wolters Kluwer et Novo Nordisk.

En revanche, L'Oréal, STMicroelectronics, LVMH, Edenred, Cellnex, Dassault Systèmes, Edenred, DHL, Cellnex, Pernod Ricard et Infineon figurent parmi les titres qui ont pesé sur la performance du fonds.

Positionnement du fonds

Au début de l'année, le luxe (17 % du fonds), les semi-conducteurs (14 %) et les logiciels (12 %) étaient les premiers secteurs en termes d'exposition. Notre vue prudente sur les deux premiers secteurs, et à l'opposé notre forte conviction sur SAP, ont conduit à positionner le secteur des logiciels en tête des secteurs en termes d'exposition à la fin de l'année (15 % du fonds). Le segment de l'électrification (Schneider, Prysmian) a également été renforcé, tout comme celui des télécommunications (Deutsche Telekom) et des media (Wolters Kluwer). Le poids du secteur bancaire a été augmenté avec l'entrée d'Intesa Sanpaolo dans le fonds (même si nous restons sous-exposés par rapport à l'indice MSCI EMU). Nous avons également constitué une position sur le secteur immobilier avec l'achat d'Unibail.

En revanche, le poids du secteur pharmaceutique a baissé avec la sortie de Novo Nordisk (2 % du fonds au début de l'année). À la fin de l'année nous n'avons plus d'exposition au secteur des boissons (vente de Pernod Ricard et de Carlsberg), et une exposition limitée au secteur de l'agro-alimentaire après la vente de Nestlé.

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI EMU dividendes nets réinvestis

Performances	SICAV – Action MH	Indice de référence
Sur 1 an	9,82 %	9,49 %
Sur 3 ans	0,63 %	13,83 %
Sur 5 ans	39,78 %	37,64 %

Performances	SICAV – Action GP	Indice de référence
Sur 1 an	9,13 %	9,49 %
Sur 3 ans	-1,22 %	13,83 %
Sur 5 ans	35,52 %	37,64 %

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	9,25 %	9,49 %
Sur 3 ans	-0,92 %	13,83 %
Sur 5 ans	36,19 %	37,64 %

Performances	SICAV – Action AD	Indice de référence
Sur 1 an	8,57 %	9,49 %
Sur 3 ans	-2,25 %	13,83 %
Sur 5 ans	—	—

Performances	SICAV – Action R	Indice de référence
Sur 1 an	8,45 %	9,49 %
Sur 3 ans	-3,01 %	13,83 %
Sur 5 ans	31,46 %	37,64 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	80 883 165,84	127 505 496,59	208 388 662,43
ASML HOLDING NV NA EUR	41 834 200,30	67 034 527,33	108 868 727,63
SAP SE GY EUR	32 713 267,57	34 025 433,89	66 738 701,46
ECHQUIER SHORT TERM CREDIT SRI IXL 3D	25 367 140,89	25 830 208,41	51 197 349,30
AIRBUS SE FP EUR	36 652 756,89	13 761 133,28	50 413 890,17
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	—	31 787 053,75	31 787 053,75
CARLSBERG AS-B DC DKK	8 224 378,73	21 140 607,70	29 364 986,43
SAFRAN SA FP EUR	29 051 035,25	—	29 051 035,25
STMICROELECTRONICS NV FP EUR	8 261 772,08	20 594 635,13	28 856 407,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	10 961 905,77	15 280 977,88	26 242 883,65

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 97,41 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 93,45 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant
des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions MH** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions R** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions AD** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible * à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	699,32	699,32	—
31/12/22	2023	4 871,77	4 871,77	—
31/12/23	2024	1 781,06	1 781,06	—

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions GP** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

(*) Imposition des personnes physiques : Dividendes d'actions de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou d'un impôt équivalent ou soumises sur option à cet impôt et ayant leur siège en France, dans un pays de la Communauté Européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention fiscale peuvent bénéficier d'un abattement proportionnel de 40 %. Le montant obtenu après ces abattements est soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

La loi de finance 2013 institue un prélèvement à la source obligatoire non libératoire qui se substitue au prélèvement optionnel libératoire. Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués imposés à l'impôt sur le revenu perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

I. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat de LBP AM vise un alignement sur une **trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC¹**. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO₂ au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO₂ doivent ainsi baisser d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un **engagement LBP AM à atteindre un alignement « net 0 » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030²**.

L'objectif de décarbonation des portefeuilles est soutenu par diverses politiques et stratégies déjà en place ou en cours de déploiement :

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon³ : Depuis 2019, la société de gestion s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la *Urgewald's Global Coal Exit List* et du fournisseur *Trucost*.

Politique d'exclusion sectorielle Pétrole et Gaz : Cette politique sectorielle établit une exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.

La politique sectorielle de LBP AM établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20 % du CA). La définition des énergies non conventionnelles utilisée est celle établie par le Comité scientifique de l'observatoire de la finance durable, à savoir :

- Pétrole issu de sables bitumineux et pétroles extra-lourds ;
- Gaz et pétrole de schistes ; gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- Gaz et pétrole très profond : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1 000 m.

Politique de sélection des titres en portefeuille : L'outil de notation GREaT⁴ fourni par LBP AM intègre un critère dédié à la transition énergétique. Ce critère attribue une note aux entreprises sur la base de la part de leur chiffre d'affaires et/ou du résultat généré grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, de Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Indicateur de performance sur la trajectoire net zero des investissements : Le fonds dispose d'un indicateur mesurant la part des entreprises en portefeuille dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son univers. Au 31/12/2024, le taux d'alignement du portefeuille sur une trajectoire net 0 était de 81.59 %, celle de son comparable était de 62.20 %.

Engagement actionnarial : LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises financées pour définir et déployer des plans de transition portant sur toutes ses activités et scopes d'émission. Cette stratégie

¹ [SR15_SPM_version_report_LR.pdf \(ipcc.ch\)](#)

² Les objectifs détaillés sont disponibles dans le rapport *Initial Target Discourse Report* publié par la NZAMI en mai 2022. La définition des investissements « alignés net 0 » est celle de la Science Based Target Initiative (« SBTi »), sélectionnée pour la robustesse de la méthode d'évaluation et de sa cohérence avec la science climatique la plus aboutie.

³ Les politiques d'exclusions sont présentées dans une publication ad hoc, disponible sur le site internet de la SGP <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁴ L'outil de notation GREaT attribue une note à chaque émetteur, agrégeant des notes liées à des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. La note globale est utilisée de manière contraignante dans la gestion du fonds pour obtenir la labélisation ISR.

est portée par des actions d'engagement individuelles et collectives⁵. Les actions collectives sont rattachées à des initiatives de place structurantes comme Net Zero Asset Managers Initiative (« NZAMI »), Climate Action 100+, ShareAction et CDP Transition Champions.

Vote : La société de gestion applique une politique de vote stricte sur les questions climatiques. La société de gestion soutient la généralisation des « Say on Climate » et porte une attention particulière aux éléments suivants des plans climats soumis au vote⁶:

- L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de GES à court et à long terme;
- Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat, dans l'idéal validée par un tiers;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

LBP AM a fait le choix de cette ambition forte afin de répondre à l'urgence climatique actuelle, et ce malgré des difficultés importantes dont notamment:

- La disponibilité encore limitée des données;
- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- Une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers;

Ces objectifs globaux d'alignement sur une trajectoire net 0 seront progressivement déclinés aux fonds selon le plan d'action suivant:

- Cartographie et analyse des méthodologies et données disponibles;
- Évaluation de l'alignement à date du fonds;
- Développement d'objectifs 2025-2030;
- Mise en place d'outils de suivi.

⁵ La politique d'engagement est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

⁶ La politique de vote est disponible sur le site internet de la société: <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

II. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés à diverses étapes de la politique d'investissement ISR:

Politique d'exclusion: Cette politique, dédiée à la déforestation, vise les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières sont les principaux secteurs qui ont une responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

Politique de sélection de titres: la méthodologie « GREaT » intègre un critère évaluant les politiques, engagements et actions des entreprises pour maîtriser l'impact de leurs activités sur la biodiversité et l'eau. Cette note agrège des scores provenant de MSCI, Moody's ESG, Ethifinance et de la recherche qualitative interne.

Engagement actionnarial: LBPAM mène une politique d'engagement active auprès des producteurs de matières premières, des transformateurs et des revendeurs pour inciter à publier son exposition à la déforestation et à prendre des engagements afin de mettre fin à celle-ci à horizon 2025. Ces engagements sont menés sur une base individuelle, ou par le biais de groupes de travail comme les PRI, le FAIRE, le CERES et Finance For Tomorrow. La société de gestion est également signataire du *Finance For Biodiversity Pledge*.

La protection de la biodiversité est par ailleurs un des 4 thèmes sur lesquels LBP AM a décidé de focaliser ses développements ISR en 2022 et 2023, visant la **mise en œuvre d'une politique Biodiversité couvrant les 6 pressions décrites par l'IPBES et qui se déclinera sur trois axes**:

- Engagement actionnarial: établissement d'une politique d'engagement structurée priorisant les thématiques et acteurs avec lesquels LBP AM engagera le dialogue.
- Renforcement de la politique d'exclusion existante: aujourd'hui centrée sur la déforestation, l'objectif est d'établir une liste d'exclusion détectant les acteurs ayant des pratiques délétères pour la biodiversité au sens de l'ensemble des pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (« IPBES »). Cette liste aura pour vocation à adopter une démarche secteur-spécifique et tenant compte de l'empreinte géographique des émetteurs et se basera sur le *Global Biodiversity Score*.
- Déploiement d'un indicateur de suivi de l'empreinte biodiversité des fonds: le *Global Biodiversity Score* (« GBS »), mis en place par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance. Cet indicateur mesure la déperdition de biodiversité engendrée par les investissements. Cet indicateur est décrit ci-dessous et une première mesure a été réalisée sur le portefeuille.

Mesure de l'impact sur la biodiversité – *Global Biodiversity Score*

Le GBS est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au sens de 4 des 5 pressions définies par l'IPBES: Artificialisation des sols, Surexploitation des Ressources Naturelles, Pollution et Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². **1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.** La MSA (*Mean Species Abundance*) est reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

On différencie dans les pressions:

- 2 biomes: terrestre et aquatique d'eau douce, et
- 2 notions temporelles: les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures; et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du business model actuel de l'entreprise étudiée.

Le score mesure ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires:

- Une remise à l'échelle est effectuée: Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre; et de la même façon; les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau) qui a fortiori est plus petite que la surface terrestre; afin de prendre ces impacts en considération sans être biaisé.
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le MSA.PPB* qui est exprimé par 1 million d'euros investi. **Le MSA.PPB* est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité.**

Ainsi, l'impact du portefeuille sur la biodiversité, exprimé en MSA.PPB* et en MSA.KM², est de :

Fonds	Couverture (en % AUM)	MSA.PPB* (par million d'euros investi)	MSA.KM ² Terrestre Dynamique (par million d'euros investi)
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR	98.94 %	32.97 MSA.ppb*/b€ invested	2.04 MSA.km ² /k€ invested

III. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques extra-financiers, ainsi que les risques réputationnels, sont en premier lieu adressés via la **politique d'exclusion**⁷ :

- Les risques liés aux enjeux sociaux sont couverts par les exclusions normatives, visant les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les risques liés aux enjeux environnementaux sont couverts par les exclusions sectorielles et thématiques, couvrant notamment les activités liées au charbon thermique et à la déforestation ;
- Ces exclusions sont complétées par des exclusions spécifiques décidées au cas par cas, sur la base de sérieux manquements sur l'un des quatre piliers de la philosophie d'analyse extra-financière propriétaire GREaT.

Les risques extra-financiers sont également intégrés à l'analyse des émetteurs réalisée grâce à la méthodologie GREaT. Sont ainsi considérés :

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ;

Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ;

Les risques stratégiques, pour lesquels l'analyse financière est complétée par l'analyse extra-financière qui apprécie l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ;

Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

La société de gestion travaille par ailleurs à l'intégration des risques extra-financier dans l'analyse qualitative des émetteurs réalisée au cas par cas. Les travaux lancés en 2021 et menés de concert par les gérants et analystes, s'organisent de la façon suivante :

- Les enjeux ESG matériels sont identifiés au niveau des secteurs d'activité. Un enjeu est jugé matériel lorsqu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation d'un émetteur ;
- Les émetteurs sont analysés par rapport à leur exposition aux enjeux ESG matériels de leur secteur et leur capacité à les gérer.

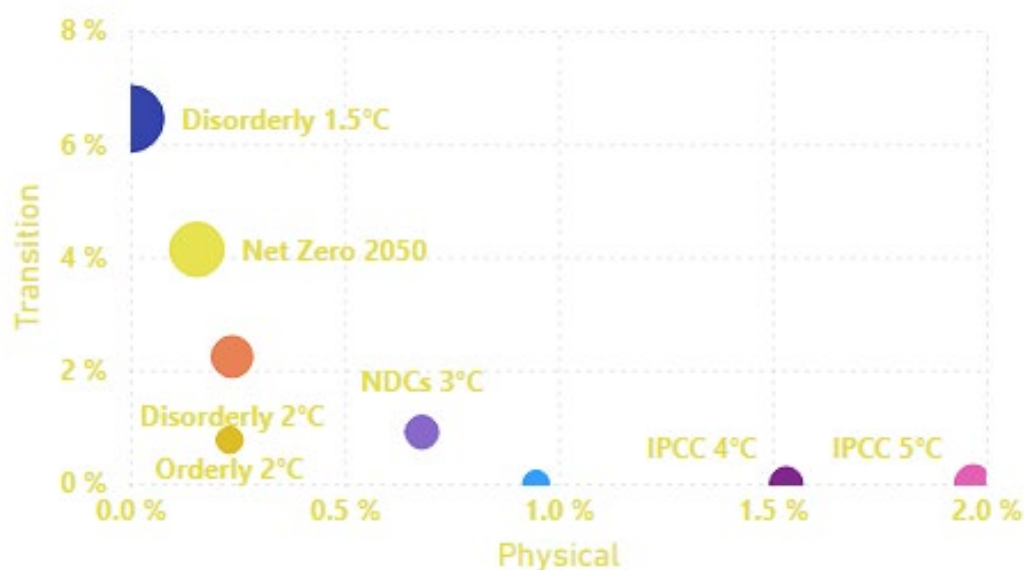
Cette analyse vient compléter l'analyse financière mise à disposition des gérants pour les accompagner dans leurs décisions d'investissements.

⁷ La politique d'exclusion est détaillée dans une publication ad hoc disponible sur le site internet de la société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

Enfin, la direction des risques mesure l'exposition des investissements aux risques climatiques sur la base des 6 scénarii climatiques publiés par le *Network For Greening the Financial System* (« NGFS »), groupe constitué de banques centrales et superviseurs financiers visant à définir et promouvoir les meilleures pratiques pour atteindre les objectifs des Accords de Paris, complétés par deux scénarii du GIEC : 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Le scénario central est celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétique (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus).

Le risque climatique total se décompose comme la somme du risque de transition et du risque physique. Le risque de transition correspond à la somme du risque politique⁸ diminué des opportunités technologiques⁹. Les opportunités technologiques peuvent être présentées sous forme de « risque technologique » en prenant la valeur opposée.

Au 31/12/2024, le risque climatique du portefeuille identifié selon les différents scénarios mentionnés ci-dessus était le suivant :



NGFS Climate Scenarios	Physical Risk	Transition Risk	Climate Risk	Transition Risk	Technology Opportunity
Current Policies 3°C	0,95 %	0,00 %	0,95 %	0,00 %	0,00 %
Disorderly 1.5°C	0,00 %	6,44 %	6,44 %	6,44 %	0,00 %
Disorderly 2°C	0,24 %	2,24 %	2,48 %	2,24 %	0,00 %
IPCC 4°C	1,53 %	0,00 %	1,53 %	0,00 %	0,00 %
IPCC 5°C	1,97 %	0,00 %	1,97 %	0,00 %	0,00 %
NDCs 3°C	0,68 %	0,90 %	1,59 %	1,08 %	-0,18 %
Net Zero 2050	0,16 %	4,13 %	4,29 %	5,16 %	-1,03 %
Orderly 2°C	0,23 %	0,77 %	1,00 %	0,99 %	-0,22 %

⁸ Risque lié à des décisions politiques visant à accélérer la transition de l'économie.

⁹ Les opportunités technologiques sont des potentiels de croissance qui émergent dans le cadre de la transition vers une économie bas-carbone. Ces opportunités sont liées au développement et à la croissance réussis de technologies bas-carbone clés. Elles sont évaluées par le modèle de recherche sur les ESG de MSCI, qui utilise des données de brevets et de revenus bas-carbone estimés pour identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de politiques climatiques alignées sur des scénarios de température de 3°C, 2°C ou 1,5°C.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,05 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013483583,
- 0,05 % de l'actif net moyen pour l'action FR0007022967,
- 0,05 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013185576,
- 0,05 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013240918,
- 0,05 % de l'actif net moyen pour l'action FR0011525534.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024:

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand Total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	1 295 002 260,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 295 002 260,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 295 002 260,23
Créances et comptes d'ajustement actifs	189 410,36
Comptes financiers	34 683 286,09
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	34 872 696,45
Total de l'actif I+II	1 329 874 956,68

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 220 538 688,57
Report à nouveau sur revenu net	33,84
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	107 714 189,95
Capitaux propres I	1 328 252 912,36
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 328 252 912,36
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 618 574,27
Concours bancaires	3 470,05
Sous-total autres passifs IV	1 622 044,32
Total Passifs : I+II+III+IV	1 329 874 956,68

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	25 513 846,34
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	668 034,18
Sous-total produits sur opérations financières	26 181 880,52
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-2 074,10
Sous-total charges sur opérations financières	-2 074,10
Total revenus financiers nets (A)	26 179 806,42
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-15 067 748,03
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-15 067 748,03
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	11 112 058,39
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 212 699,14
Sous-total revenus nets I = (C+D)	8 899 359,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	48 007 507,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-590 205,19
Frais de recherche	-703 942,90
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	46 713 359,90
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-3 921 322,64
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	42 792 037,26

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	70 770 094,29
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-122,57
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	70 769 971,72
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-14 747 178,28
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	56 022 793,44
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	107 714 189,95

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au marché actions de la zone euro, en investissant dans les actions de sociétés qui offrent un profil de croissance supérieur à la moyenne de manière régulière et pérenne ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Le Compartiment s'inscrit dans une approche de type « Croissance ».

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	1 008 903 344,55	942 279 678,35	1 487 727 953,24	1 328 252 912,36
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD EN EUR				
Actif net	1 302 306,21	1 199 582,72	1 468 168,89	1 567 454,70
Nombre de titres	7 168,00000	8 720,60000	9 134,60000	9 002,70000
Valeur liquidative unitaire	181,68	137,55	160,72	174,10
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,95	0,00	0,00	0,60
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,35	0,00	0,00	5,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes	0,00	-9,32	-2,20	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,08	0,58	0,20	0,57
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,21	0,10	0,00
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP EN EUR				
Actif net	95 965 133,87	149 111 431,96	204 450 212,72	90 713 234,49
Nombre de titres	560 728,83091	1 135 667,30355	1 319 876,02330	536 591,02619
Valeur liquidative unitaire	171,14	131,29	154,90	169,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes	1,22	-9,20	-2,11	5,44
Capitalisation unitaire sur revenu	0,87	1,36	1,07	1,60
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I EN EUR				
Actif net	282 411 182,14	262 631 041,60	408 029 762,70	385 718 894,60
Nombre de titres	49 226,65217	59 611,78314	78 424,21261	67 860,91819
Valeur liquidative unitaire	5 736,95	4 405,69	5 202,85	5 683,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes	41,01	-308,64	-70,85	182,84
Capitalisation unitaire sur revenu	33,60	50,41	40,99	59,67
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH EN EUR				
Actif net	337 012 209,62	196 695 325,70	200 487 859,75	97 063 866,18
Nombre de titres	56 066,00000	42 390,00000	36 398,00000	16 046,00000
Valeur liquidative unitaire	6 010,99	4 640,13	5 508,21	6 049,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes	42,78	-324,22	-74,72	194,19
Capitalisation unitaire sur revenu	59,13	78,07	70,36	94,45
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R EN EUR				
Actif net	292 212 512,71	332 642 296,37	673 291 949,18	753 189 462,39
Nombre de titres	1 550 225,59312	2 314 052,04643	3 994 005,06876	4 119 910,56362
Valeur liquidative unitaire	188,49	143,74	168,57	182,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes	1,35	-10,10	-2,30	5,89
Capitalisation unitaire sur revenu	0,08	0,59	0,20	0,59

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

	Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux Barème			
			Action I	Action MH	Action R et AD	Action GP
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,20 % TTC maximum	1,00 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant			
3.	Commissions de mouvement	Assiette	Société de Gestion délégataire de la Gestion Financière		Dépositaire	
		Transaction	Néant		Néant	
		Lot				
		Prime				
		Opération				
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment. La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au Compartiment s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.09 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie,

indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AD, R, MH, GP et I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 487 727 953,24
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	351 593 262,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-639 661 912,80
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	11 112 058,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	46 713 359,90
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	70 769 971,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 781,06
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 328 252 912,36

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD		
Actions souscrites durant l'exercice	1 857,00000	321 325,66
Actions rachetées durant l'exercice	-1 988,90000	-340 543,05
Solde net des souscriptions/rachats	-131,90000	-19 217,39
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 002,70000	
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP		
Actions souscrites durant l'exercice	198 798,11648	33 128 907,18
Actions rachetées durant l'exercice	-982 083,11359	-162 501 053,08
Solde net des souscriptions/rachats	-783 284,99711	-129 372 145,90
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	536 591,02619	
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I		
Actions souscrites durant l'exercice	20 641,98867	116 460 284,97
Actions rachetées durant l'exercice	-31 205,28309	-177 485 796,97
Solde net des souscriptions/rachats	-10 563,29442	-61 025 512,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	67 860,91819	
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH		
Actions souscrites durant l'exercice	265,00000	1 623 476,67
Actions rachetées durant l'exercice	-20 617,00000	-121 234 438,02
Solde net des souscriptions/rachats	-20 352,00000	-119 610 961,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16 046,00000	
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R		
Actions souscrites durant l'exercice	1 108 524,79346	200 059 268,49
Actions rachetées durant l'exercice	-982 619,29860	-178 100 081,68
Solde net des souscriptions/rachats	125 905,49486	21 959 186,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 119 910,56362	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD FR0013483583	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	1 567 454,70	9 002,70000	174,10
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP FR0013240918	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	90 713 234,49	536 591,02619	169,05
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I FR0011525534	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	385 718 894,60	67 860,91819	5 683,96
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH FR0007022967	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	97 063 866,18	16 046,00000	6 049,10
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R FR0013185576	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	753 189 462,39	4 119 910,56362	182,81

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Italie +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	1 295 002,26	503 333,32	346 740,35	245 810,73	84 871,84	57 793,92
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 295 002,26					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	34 683,29	0,00	0,00	0,00	34 683,29
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,47	0,00	0,00	0,00	-3,47
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	34 679,82

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	34 683,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	34 679,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 DKK +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	24 680,62	18 082,39	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-3,46	0,00	-0,01
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	24 680,62	18 082,39	-3,46	0,20	-0,01

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	189 410,36
Total des créances		189 410,36
Dettes		
	Rachats à payer	177 376,40
	Frais de gestion fixe	1 265 212,15
	Autres dettes	175 985,72
Total des dettes		1 618 574,27
Total des créances et des dettes		-1 429 163,91

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 389,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	756,22
Pourcentage de frais de recherche	0,05
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 413 955,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	83 754,72
Pourcentage de frais de recherche	0,05
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 926 034,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	201 030,10
Pourcentage de frais de recherche	0,05
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	246 884,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	65 123,93
Pourcentage de frais de recherche	0,05
ACTION TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 458 484,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	353 277,93
Pourcentage de frais de recherche	0,05

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	8 899 359,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	8 899 359,25
Report à nouveau	33,84
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 899 393,09

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	5 143,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 143,70
Report à nouveau	33,84
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 177,54
Affectation :	
Distribution	5 131,54
Report à nouveau du revenu de l'exercice	46,00
Capitalisation	0,00
Total	5 177,54
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	9 002,70000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,57
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	2 614,51

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	862 939,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	862 939,78
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	862 939,78
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	862 939,78
Total	862 939,78
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	4 049 860,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 049 860,29
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 049 860,29
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 049 860,29
Total	4 049 860,29
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 515 580,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 515 580,93
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 515 580,93
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 515 580,93
Total	1 515 580,93
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 465 834,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 465 834,55
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 465 834,55
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 465 834,55
Total	2 465 834,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	42 792 037,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	42 792 037,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	42 792 037,26

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	50 562,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	50 562,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	50 562,96
Affectation :	
Distribution	5 401,62
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	45 161,34
Capitalisation	0,00
Total	50 562,96
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	9 002,70000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,60

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 919 251,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 919 251,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 919 251,13
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 919 251,13
Total	2 919 251,13
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 408 012,86
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	12 408 012,86
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 408 012,86
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	12 408 012,86
Total	12 408 012,86
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 116 073,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 116 073,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 116 073,57
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 116 073,57
Total	3 116 073,57
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	24 298 136,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	24 298 136,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	24 298 136,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	24 298 136,74
Total	24 298 136,74
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 295 002 260,23	97,50
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 295 002 260,23	97,50
Assurance			38 063 455,30	2,87
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	78 143	38 063 455,30	2,87
Banques commerciales			51 080 340,59	3,85
DANSKE BANK A/S	DKK	903 526	24 680 610,18	1,86
INTESA SANPAOLO	EUR	6 833 997	26 399 730,41	1,99
Biotechnologie			18 423 391,00	1,39
IMCD BV	EUR	128 386	18 423 391,00	1,39
Conglomérats industriels			29 108 761,44	2,19
SIEMENS AG-REG	EUR	154 374	29 108 761,44	2,19
Courrier, fret aérien et logistique			17 286 951,22	1,30
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	508 739	17 286 951,22	1,30
Distribution spécialisée			43 376 623,36	3,27
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	873 824	43 376 623,36	3,27
Equipements électriques			115 145 806,02	8,67
PRYSMIAN SPA	EUR	343 557	21 183 724,62	1,59
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	390 046	93 962 081,40	7,08
Equipements et fournitures médicaux			62 184 033,90	4,68
BIOMERIEUX	EUR	178 965	18 522 877,50	1,39
ESSILORLUXOTTICA	EUR	185 319	43 661 156,40	3,29
FPI de détail			21 551 008,32	1,62
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	296 356	21 551 008,32	1,62
Grands magasins et autres			15 892 891,95	1,20
PROSUS NV	EUR	414 417	15 892 891,95	1,20
Hôtels, restaurants et loisirs			19 080 859,60	1,44
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	279 778	19 080 859,60	1,44
Industrie aérospatiale et défense			54 687 398,32	4,12
AIRBUS SE	EUR	162 739	25 188 742,42	1,90
SAFRAN SA	EUR	139 079	29 498 655,90	2,22
Logiciels			161 325 421,82	12,15
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	502 429	16 831 371,50	1,27
SAP SE	EUR	555 245	131 204 393,50	9,88
VINCI SA	EUR	133 243	13 289 656,82	1,00
Producteur et commerce d'énergie indépendants			56 661 144,36	4,27
AIR LIQUIDE PF25	EUR	74 608	11 707 487,36	0,88
AIR LIQUIDE PF26	EUR	76 043	11 932 667,56	0,90
AIR LIQUIDE PF	EUR	79 975	12 549 677,00	0,94
AIR LIQUIDE SA	EUR	130 457	20 471 312,44	1,55
Produits chimiques			28 577 667,50	2,15
DSM-FIRMENICH AG	EUR	140 085	13 689 106,20	1,03
SYMRISE AG	EUR	145 042	14 888 561,30	1,12
Produits de soins personnels			34 168 933,05	2,57
L'OREAL	EUR	8 281	2 830 859,85	0,21
L'OREAL SA-PF	EUR	57 231	19 564 417,35	1,47
L'OREAL SA-PF 2025	EUR	13 137	4 490 883,45	0,34
L'OREAL SA-PF 2026	EUR	21 304	7 282 772,40	0,55
Produits pharmaceutiques			18 082 390,53	1,36

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASTRAZENECA PLC	GBP	142 930	18 082 390,53	1,36
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			179 693 480,80	13,51
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	57 854	32 328 815,20	2,43
ASML HOLDING NV	EUR	175 336	119 000 543,20	8,94
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	903 316	28 364 122,40	2,14
Services aux collectivités			14 998 607,50	1,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	553 250	14 998 607,50	1,13
Services aux professionnels			34 976 342,80	2,63
WOLTERS KLUWER	EUR	218 057	34 976 342,80	2,63
Services de télécommunication diversifiés			56 757 804,30	4,27
CELLNEX TELECOM SA	EUR	734 656	22 414 354,56	1,69
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1 188 766	34 343 449,74	2,58
Services financiers diversifiés			55 464 573,30	4,18
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	170 446	37 907 190,40	2,85
EURAZEO	EUR	128 728	9 261 979,60	0,70
EURAZEO -PF- 2026	EUR	69 988	5 035 636,60	0,38
EURAZEO SE-PF-2020	EUR	45 306	3 259 766,70	0,25
Services liés aux technologies de l'information			13 158 238,15	0,99
CAPGEMINI SE	EUR	83 201	13 158 238,15	0,99
Soins et autres services médicaux			10 210 467,40	0,77
AMPLIFON SPA	EUR	410 884	10 210 467,40	0,77
Textiles, habillement et produits de luxe			145 045 667,70	10,92
HERMES INTERNATIONAL	EUR	27 795	64 539 990,00	4,86
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	102 175	64 932 212,50	4,89
PUMA SE	EUR	351 070	15 573 465,20	1,17
Total			1 295 002 260,23	97,50

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 295 002 260,23
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	34 872 696,45
Autres passifs (-)	-1 622 044,32
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 328 252 912,36

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD	EUR	9 002,70000	174,10
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP	EUR	536 591,02619	169,05
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	EUR	67 860,91819	5 683,96
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH	EUR	16 046,00000	6 049,10
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R	EUR	4 119 910,56362	182,81

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 487 992 322,58	943 047 335,14
Actions et valeurs assimilées	1 441 819 193,62	917 497 345,84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 441 819 193,62	917 497 345,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	46 173 128,96	25 549 989,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	46 173 128,96	25 549 989,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	82 501,05	105 701,30
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	82 501,05	105 701,30
COMPTES FINANCIERS	1 060 967,97	594 750,39
Liquidités	1 060 967,97	594 750,39
TOTAL DE L'ACTIF	1 489 135 791,60	943 747 786,83

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 499 997 385,97	999 087 785,31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	3 113,91
Report à nouveau (a)	50,57	50,68
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-20 298 919,47	-66 064 157,00
Résultat de l'exercice (a,b)	8 029 436,17	9 252 885,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 487 727 953,24	942 279 678,35
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 395 749,88	874 655,62
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 395 749,88	874 655,62
COMPTES FINANCIERS	12 088,48	593 452,86
Concours bancaires courants	12 088,48	593 452,86
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 489 135 791,60	943 747 786,83

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	34 767,17	4 296,95
Produits sur actions et valeurs assimilées	18 686 799,94	16 951 579,13
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	18 721 567,11	16 955 876,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	39 337,84	59 797,73
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	39 337,84	59 797,73
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	18 682 229,27	16 896 078,35
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	11 532 551,96	8 066 105,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	7 149 677,31	8 829 972,82
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	879 758,86	422 912,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	8 029 436,17	9 252 885,45

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

	Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux Barème			
			Action I	Action MH	Action R et AD	Action GP
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,20 % TTC maximum	1,00 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant			
3.	Commissions de mouvement	Assiette	Société de Gestion déléataire de la Gestion Financière		Dépositaire	
		Transaction	Néant		Néant	
		Lot				
		Prime				
		Opération				
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment. La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au Compartiment s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.09 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action AD, GP, I, MH et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	942 279 678,35	1 008 903 344,55
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	570 744 173,28	367 039 115,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-215 907 097,23	-190 587 279,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 056 491,97	14 380 563,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-27 766 943,69	-74 969 953,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-822 146,18	-653 873,42
Différences de change	450 303,64	-1 316 945,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	198 548 687,56	-189 336 261,77
Différence d'estimation exercice N	192 822 291,63	-5 726 395,93
Différence d'estimation exercice N-1	5 726 395,93	-183 609 865,84
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-8 304,42
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 871,77	-699,32
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 149 677,31	8 829 972,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 487 727 953,24	942 279 678,35

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 967,97	0,07
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 088,48	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 060 967,97	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 088,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	63 946 682,13	4,30	21 852 224,89	1,47	20 691 131,50	1,39	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 686,74	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,10	0,00	3 500,33	0,00	8 581,11	0,00	6,94	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	82 501,05
TOTAL DES CRÉANCES	82 501,05
DETTES	
Rachats à payer	120 045,28
Frais de gestion fixe	1 150 049,85
Autres dettes	125 654,75
TOTAL DES DETTES	1 395 749,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-1 313 248,83

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD		
Actions souscrites durant l'exercice	2 394,00000	367 838,52
Actions rachetées durant l'exercice	-1 980,00000	-303 612,70
Solde net des souscriptions/rachats	414,00000	64 225,82
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 134,60000	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP		
Actions souscrites durant l'exercice	298 759,43013	43 925 395,67
Actions rachetées durant l'exercice	-114 550,71038	-16 924 407,42
Solde net des souscriptions/rachats	184 208,71975	27 000 988,25
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 319 876,02330	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I		
Actions souscrites durant l'exercice	31 371,90018	154 167 865,56
Actions rachetées durant l'exercice	-12 559,47071	-63 184 673,70
Solde net des souscriptions/rachats	18 812,42947	90 983 191,86
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	78 424,21261	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH		
Actions souscrites durant l'exercice	1 650,00000	8 611 253,85
Actions rachetées durant l'exercice	-7 642,00000	-40 049 157,81
Solde net des souscriptions/rachats	-5 992,00000	-31 437 903,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	36 398,00000	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R		
Actions souscrites durant l'exercice	2 265 604,70886	363 671 819,68
Actions rachetées durant l'exercice	-585 651,68653	-95 445 245,60
Solde net des souscriptions/rachats	1 679 953,02233	268 226 574,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 994 005,06876	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 887,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	556,82
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 415 702,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	73 038,21
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 508 355,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	147 394,85
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	371 705,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	85 788,93
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 715 281,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	195 840,19
Pourcentage de frais de recherche	0,04

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	50,57	50,68
Résultat	8 029 436,17	9 252 885,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	8 029 486,74	9 252 936,13
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD		
Affectation		
Distribution	1 826,92	5 057,95
Report à nouveau de l'exercice	34,38	48,29
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 861,30	5 106,24
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	9 134,60000	8 720,60000
Distribution unitaire	0,20	0,58
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	2 678,97	1 396,41
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 417 951,64	1 551 538,78
Total	1 417 951,64	1 551 538,78
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 215 135,40	3 005 430,03
Total	3 215 135,40	3 005 430,03
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 561 106,99	3 309 491,43
Total	2 561 106,99	3 309 491,43
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	833 431,41	1 381 369,65
Total	833 431,41	1 381 369,65

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	3 113,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-20 298 919,47	-66 064 157,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-20 298 919,47	-66 061 043,09
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-20 128,71	-81 276,52
Total	-20 128,71	-81 276,52
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 786 264,51	-10 451 419,75
Total	-2 786 264,51	-10 451 419,75
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 556 617,74	-18 398 958,77
Total	-5 556 617,74	-18 398 958,77
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 719 966,16	-13 743 980,63
Total	-2 719 966,16	-13 743 980,63
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 215 942,35	-23 385 407,42
Total	-9 215 942,35	-23 385 407,42

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	1 008 903 344,55	942 279 678,35	1 487 727 953,24
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD en EUR			
Actif net	1 302 306,21	1 199 582,72	1 468 168,89
Nombre de titres	7 168,00000	8 720,60000	9 134,60000
Valeur liquidative unitaire	181,68	137,55	160,72
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,95	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,35	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-9,32	-2,20
Distribution unitaire sur résultat	0,08	0,58	0,20
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,21	0,00 (*)
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP en EUR			
Actif net	95 965 133,87	149 111 431,96	204 450 212,72
Nombre de titres	560 728,83091	1 135 667,30355	1 319 876,02330
Valeur liquidative unitaire	171,14	131,29	154,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,22	-9,20	-2,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,87	1,36	1,07
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I en EUR			
Actif net	282 411 182,14	262 631 041,60	408 029 762,70
Nombre de titres	49 226,65217	59 611,78314	78 424,21261
Valeur liquidative unitaire	5 736,95	4 405,69	5 202,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	41,01	-308,64	-70,85
Capitalisation unitaire sur résultat	33,60	50,41	40,99
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH en EUR			
Actif net	337 012 209,62	196 695 325,70	200 487 859,75
Nombre de titres	56 066,00000	42 390,00000	36 398,00000
Valeur liquidative unitaire	6 010,99	4 640,13	5 508,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	42,78	-324,22	-74,72
Capitalisation unitaire sur résultat	59,13	78,07	70,36
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R en EUR			
Actif net	292 212 512,71	332 642 296,37	673 291 949,18
Nombre de titres	1 550 225,59312	2 314 052,04643	3 994 005,06876
Valeur liquidative unitaire	188,49	143,74	168,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,35	-10,10	-2,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,08	0,59	0,20

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	158 482	29 556 893,00	1,99
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	354 333	15 893 606,72	1,07
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 011 306	21 995 905,50	1,48
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	598 552	22 625 265,60	1,52
MERCK KGA	EUR	138 566	19 967 360,60	1,34
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	127 317	47 756 606,70	3,21
PUMA SE	EUR	362 594	18 318 248,88	1,23
SAP SE	EUR	539 456	75 243 322,88	5,06
SIEMENS AG-REG	EUR	157 152	26 703 267,84	1,79
SYMRISE AG	EUR	171 649	17 103 106,36	1,15
TOTAL ALLEMAGNE			295 163 584,08	19,84
DANEMARK				
CARLSBERG AS.B	DKK	134 866	15 320 110,38	1,03
DANSKE BANK AS	DKK	933 330	22 586 572,23	1,52
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	278 064	26 039 999,52	1,75
TOTAL DANEMARK			63 946 682,13	4,30
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	209 671	13 603 454,48	0,91
CELLNEX TELECOM SA	EUR	869 426	31 003 731,16	2,09
INDITEX	EUR	835 546	32 945 578,78	2,21
TOTAL ESPAGNE			77 552 764,42	5,21
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	295 528	9 518 956,88	0,64
TOTAL FINLANDE			9 518 956,88	0,64
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	209 484	36 894 322,08	2,48
AIR LIQUIDE PF 25	EUR	67 826	11 945 515,12	0,80
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	72 050	12 689 446,00	0,85
AXA	EUR	588 064	17 342 007,36	1,17
BIOMERIEUX	EUR	211 795	21 306 577,00	1,43
CAPGEMINI SE	EUR	98 464	18 585 080,00	1,25
DASSAULT SYST.	EUR	925 584	40 943 208,24	2,75
EDENRED	EUR	457 407	24 764 014,98	1,66
EIFPAGE	EUR	129 967	12 609 398,34	0,85
ESSILORLUXOTTICA	EUR	178 382	32 394 171,20	2,18
EURAZEO	EUR	212 085	15 238 307,25	1,02
EURAZEO -PF-2025	EUR	45 306	3 255 236,10	0,22
HERMES INTERNATIONAL	EUR	31 785	60 989 058,00	4,10
KERING	EUR	18 017	7 188 783,00	0,49
L'OREAL	EUR	64 558	29 093 062,70	1,96
L'OREAL SA-PF	EUR	57 231	25 791 150,15	1,73
L'OREAL SA-PF-2025	EUR	13 137	5 920 189,05	0,40
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	120 918	88 705 444,80	5,96
NEOEN SA	EUR	377 915	11 443 266,20	0,77
PERNOD RICARD	EUR	165 785	26 484 153,75	1,78
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	401 575	72 998 303,50	4,90

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SR TELEPERFORMANCE	EUR	40 462	5 343 007,10	0,36
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	654 742	18 699 431,52	1,26
VINCI SA	EUR	215 260	24 475 062,00	1,64
TOTAL FRANCE			625 098 195,44	42,01
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	486 258	15 239 325,72	1,02
MONCLER SPA	EUR	207 774	11 573 011,80	0,78
PRYSMIAN SPA	EUR	406 581	16 738 939,77	1,13
TOTAL ITALIE			43 551 277,29	2,93
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	56 386	26 498 600,70	1,78
ASML HOLDING NV	EUR	196 125	133 698 412,50	8,99
IMCD BV	EUR	107 203	16 889 832,65	1,14
PROSUS NV	EUR	924 234	24 940 454,49	1,67
STELLANTIS NV	EUR	777 897	16 448 632,07	1,11
WOLTERS KLUWER	EUR	210 207	27 053 640,90	1,82
TOTAL PAYS-BAS			245 529 573,31	16,51
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	169 150	20 691 131,50	1,39
TOTAL ROYAUME-UNI			20 691 131,50	1,39
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	154 633	14 226 236,00	0,96
NESTLE SA-REG	CHF	208 348	21 852 224,89	1,47
STMICROELECTRONICS NV	EUR	545 664	24 688 567,68	1,65
TOTAL SUISSE			60 767 028,57	4,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 441 819 193,62	96,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 441 819 193,62	96,91
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	4 544	46 173 128,96	3,11
TOTAL FRANCE			46 173 128,96	3,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			46 173 128,96	3,11
TOTAL Organismes de placement collectif			46 173 128,96	3,11
Créances			82 501,05	0,00
Dettes			-1 395 749,88	-0,09
Comptes financiers			1 048 879,49	0,07
Actif net			1 487 727 953,24	100,00
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR MH	EUR	36 398,00000	5 508,21	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD	EUR	9 134,60000	160,72	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R	EUR	3 994 005,06876	168,57	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	EUR	78 424,21261	5 202,85	
Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR GP	EUR	1 319 876,02330	154,90	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 826,92	EUR	0,20	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 826,92	EUR	0,20	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500R26SNYD6KDFI05

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 35% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : Au moins 25% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²) étaient exclus du portefeuille. Pour atteindre ce taux de retraitement, les filtres suivants étaient appliqués : exclusions de la Société de Gestion, Exclusions du label ISR français et exclusions des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 5.69* ou figurant parmi les listes d'exclusions étaient exclus

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

	de l'univers d'investissement. Ainsi, 25,17% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date. *Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise									
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) : Estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant : <table><tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille</th><th>Score cible</th></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>81.59 %</td><td>62.2 %</td></tr><tr><td>Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)</td><td>32.97 MSA.ppb*/b€ invested</td><td>69.03 MSA.ppb*/b€ invested</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	81.59 %	62.2 %	Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	32.97 MSA.ppb*/b€ invested	69.03 MSA.ppb*/b€ invested
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	81.59 %	62.2 %								
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	32.97 MSA.ppb*/b€ invested	69.03 MSA.ppb*/b€ invested								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 35% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 81,53% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.									

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%³ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁴ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁵ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁶.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Exclusion</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	5.73	5.57
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20,27%	20,07%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

³ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁴ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁵ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁶ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>36.89 tCO2/M€ investi</i>	<i>42.65 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>133.83 tCO2/M€ investi</i>	<i>106.99 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération</i>

	<i>de leurs dirigeants.</i>	<i>de leurs dirigeants.</i>
Produit financier	85.71 %	82.69 %
Valeur Comparable	69.96 %	70.11 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	73,2%	50,45%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁷, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de

⁷ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁸ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique⁹ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

⁸ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

⁹ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁰

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹² définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹⁰ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹³

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

¹³ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁵ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁶;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

☐ Non

¹⁵ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁶ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	9,88%	Allemagne
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	8,96%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	7,07%	France
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,89%	France
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,86%	France
ESSILORLUXOTTICA FP EUR	Actions	Santé	3,29%	France
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SQ EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,27%	Espagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG GY EUR	Actions	Finance	2,87%	Allemagne
DEUTSCHE BOERSE AG GY EUR	Actions	Finance	2,85%	Allemagne
WOLTERS KLUWER NA EUR	Actions	Industrie	2,63%	Pays-Bas
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Actions	Services de Communication	2,59%	Allemagne
EURO	Autres et Liquidités		2,5%	
ASM INTERNATIONAL NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,43%	Pays-Bas
SAFRAN SA FP EUR	Actions	Industrie	2,22%	France
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	2,19%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 97,5%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

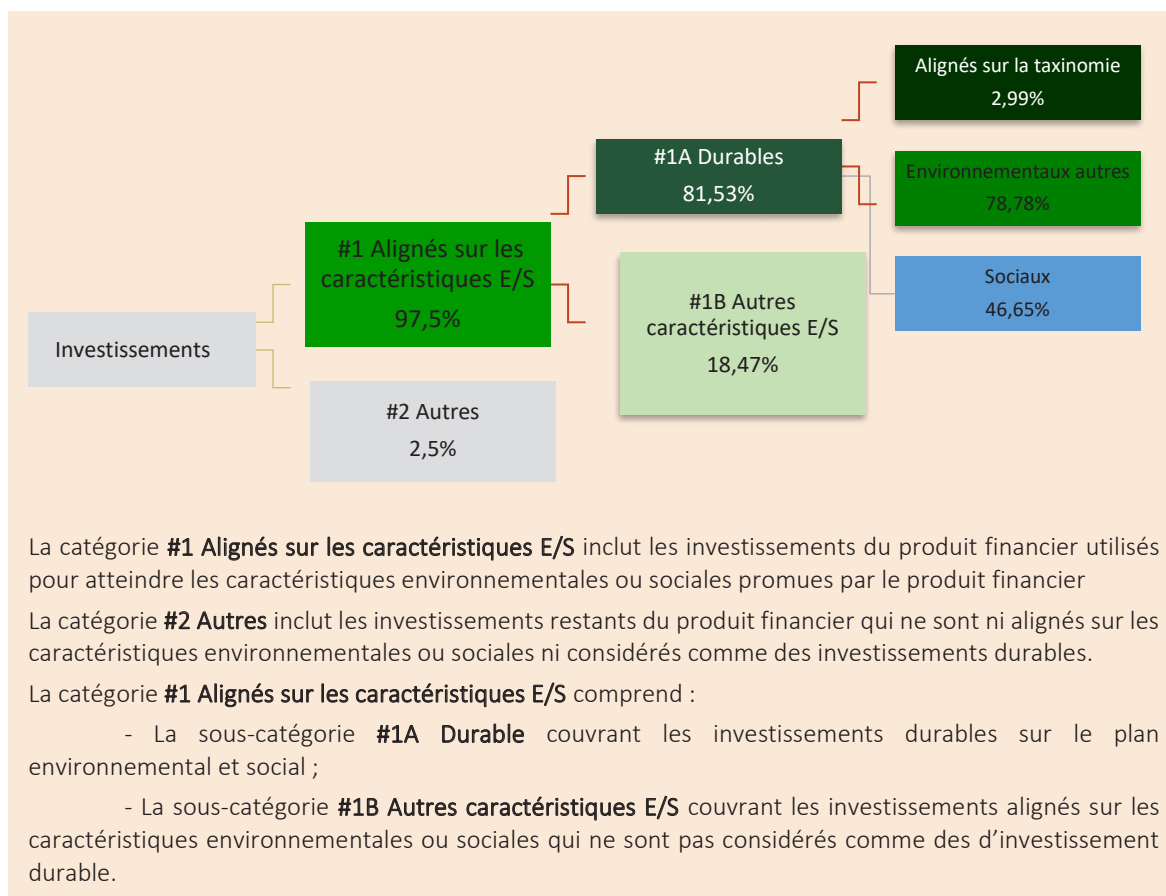
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 35% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 81,53% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 78,78% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 46,65% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁷.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 2,99% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁷ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 97,5% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	6,42%
Industrie	22,99%
Consommation discrétionnaire	16,82%
Biens de consommation de base	2,57%
Santé	6,81%
Finance	10,89%
Technologie de l'information	25,67%
Services de communication	2,59%
Services aux collectivités	1,13%
Immobilier	1,62%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 2,5% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	2,5%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 1,13% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁸ ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

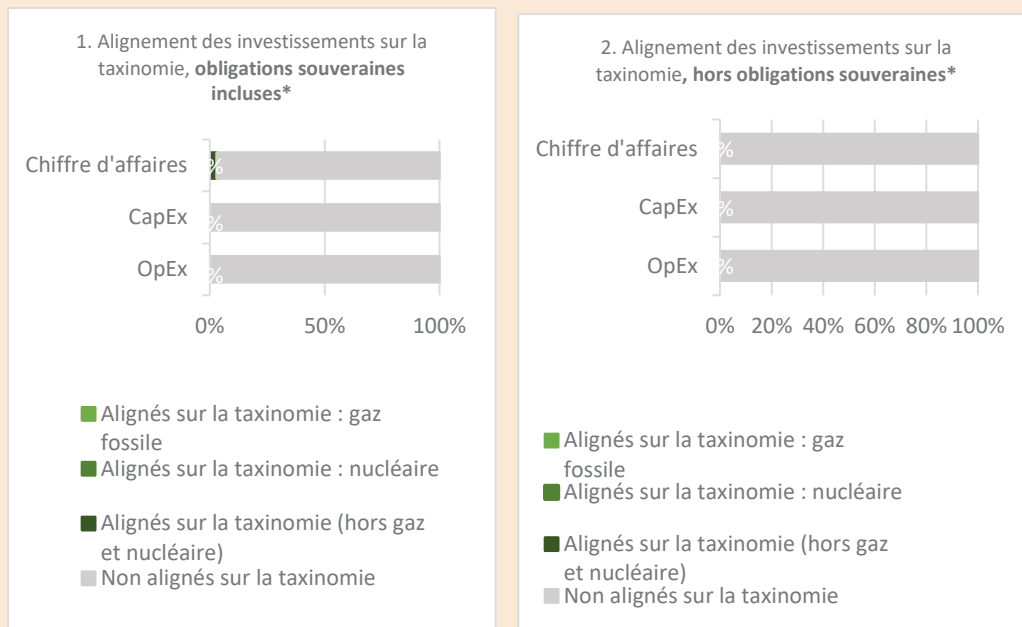
☒ Non

¹⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,05% % et 1,67% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 78,78% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 46,65% au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 2,5% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

LBPAM FUNDS

Compartiments :

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE

LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SICAV

LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 24/03/2025 15:22:55



Amaury Couplez
Associé